

Fiche technique de sécurité conformément au règlement (CE) n°1907/2006 (REACH)**0 Informations concernant la fiche technique**

Édition : 14.03.2011
Remplace l'édition : 02.08.2010

1 Désignation du matériau/du mélange, et de la société

Nom commercial : **GUROFLEX**
Composant A - Résine

But de l'utilisation : Masse de scellement à froid à 2 composants

Société : Tyco Electronics Raychem GmbH Tél. : +49 (0) 35 36 54 47 40-0
Fax : +49 (0) 35 36 54 47 40-40

Adresse : Usine de Falkenberg
Hellsternstrasse 1
04895 Schmerkendorf
Allemagne

E-mail : guronic@te.com

Numéro d'appel d'urgence 24 heures/24 : Centre anti-poison Berlin Tél. : +49 (0) 30-19240

2 Dangers possibles

Aucune obligation de marquage selon la directive CE 1999/45/CE.

Conformément au règlement CLP n°1272/2008/EG selon les critères SGH, le mélange n'est pas soumis à une obligation de marquage.

Consignes particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement : Aucune en cas d'utilisation conforme.

3 Composition/informations sur les composants

Résine hydrocarbure modifiée avec agent de charge

Composants dangereux :

Matériau :	N°CAS :	N°CE :	% en masse :	Symbole :
---	---	---	---	---

4 Gestes de premiers secours

Consignes générales :	Ôter immédiatement les vêtements et chaussures souillés de produit et les nettoyer soigneusement avant de les réutiliser.
Après inhalation d'aérosols ou de vapeurs à fortes concentrations :	faire respirer de l'air frais ; en cas de troubles, consulter un médecin.
En cas de contact avec la peau :	commencer par bien laver, puis relaver soigneusement à l'eau savonneuse. Appliquer ensuite soigneusement de la crème.
En cas de contact avec les yeux :	rincer soigneusement les yeux pendant 15 min., paupières ouvertes, sous l'eau courante. Consulter ensuite immédiatement un ophtalmologiste.
En cas d'ingestion :	ne pas faire vomir, rincer la bouche, boire beaucoup d'eau, puis consulter un médecin.
Consignes pour le médecin :	---

5 Mesures de lutte contre l'incendie

Agents extincteurs adaptés :	mousse, poudre extinctrice, CO ₂
Dangers liés aux gaz :	en cas d'incendie, du monoxyde de carbone et du dioxyde de carbone peuvent se dégager.
Équipement spécial de protection :	utiliser un appareil respiratoire autonome. porter des vêtements de protection.
Indications complémentaires :	éliminer les résidus de combustion et l'eau d'extinction contaminée conformément aux dispositions locales. Ne pas jeter à l'égout. Si un incendie se déclenche à proximité : refroidir à l'eau les conteneurs soumis à la chaleur et si possible les évacuer de la zone de danger.

6 Mesures en cas de libération involontaire

Mesures de précautions liées aux personnes :	assurer une ventilation suffisante.
Mesures de protection de l'environnement :	éviter que le produit n'atteigne les canalisations/eaux de surface/eaux souterraines.
Mesures de collecte/nettoyage :	collecter à l'aide de matériaux liants adaptés (par exemple, sable, kieselgur ou liant universel). Éliminer dans des contenants adaptés.
Produits de nettoyage conseillés :	essence, pétrole, diluant

7 Manipulation et stockage

Manipulation :	assurer une bonne ventilation. Au besoin, procéder à une aspiration du poste de travail.
Protection contre les incendies et les explosions :	conserver à l'écart des sources de chaleur et d'étincelles.
Stockage :	maintenir le contenant/sachet hermétiquement fermé jusqu'à utilisation.
Conditions de stockage :	ne pas stocker à proximité des produits agroalimentaires. Conserver au sec et dans un lieu frais et bien ventilé.
Température de stockage :	de -20 °C à +40 °C
Température de stockage recommandée :	+25 °C

8 Contrôle de l'exposition/équipements de protection individuelle

Seuils si des aérosols respirables sont générés : ---

Matériau :	N° CAS :	Type :	Valeur :	Unité :
---	---	---	---	---

Équipement de protection individuelle : respecter les règles qui s'appliquent à la manipulation des produits chimiques.

Protection des voies respiratoires : ---

Protection des yeux : lunettes étanches

Protection des mains : gants à usage unique en PE, délai de percement > 30 min.

Protection corporelle : porter les vêtements de travail habituels lors de la manipulation des produits chimiques.

Mesures de protection et d'hygiène générales :

Pendant le travail, ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer. Maintenir à distance des produits agroalimentaires et boissons. Se laver les mains avant toute pose et à la fin de la journée de travail. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas inhaler les vapeurs.

9 Propriétés physiques et chimiques

Forme : moyennement visqueuse

Couleur : beige

Odeur : spécifique

Changements d'états :

Point de fusion : n.a.

Point d'ébullition : n.d.

Point d'inflammation : > 150 °C

Température d'inflammation : n.d.

Limite d'explosivité inférieure (% vol.) : n.a.

Limite d'explosivité supérieure (% vol.) : n.a.

Pression de la vapeur (20 °C) : n.d.

Densité à 23 °C (EN ISO 1183-1) : 1,36 g/cm³

Viscosité à 20 °C (DIN 53019) : env. 5 Pa·s

Solubilité dans l'eau : très faible

n. d.: non défini

n. a.: non applicable

10 Stabilité et réactivité

Conditions à éviter : ne pas surchauffer (décomposition thermique > 200 °C).

Substances à éviter : ne pas stocker avec des matériaux inflammables.

Réactions dangereuses : aucune

Produits de décomposition dangereux : aucun en cas de stockage et de manipulation conformes.

11 Indications toxicologiques

Toxicité aiguë :	
Expériences avec l'homme :	aucun effet nocif sur la santé n'a pour l'instant été constaté en cas de manipulation conforme et de respect des mesures de prévention en matière d'hygiène au travail.
Expérience pratique :	le produit s'avère légèrement irritant en cas de contact avec la peau et avec les yeux.
Sensibilisation :	aucun effet connu.
Indications complémentaires :	selon les informations actuellement disponibles, le produit ne présente aucun effet nocif pour la santé en cas de manipulation conforme et d'utilisation conforme aux dispositions.

12 Indications liées à l'environnement

Indications concernant l'élimination : ne contient ni métaux lourds, ni PCB.

13 Consignes d'élimination

Recommandation :	éliminer conformément aux dispositions locales.
Devoir de justification :	respecter les dispositions locales.
Résidus/emballages vidés (recommandation) :	mélanger les résidus à du composant B et laisser durcir. Confier les récipients vides à l'organisme local d'élimination des déchets.

14 Indications concernant le transport

Cette substance n'est pas considérée comme une matière dangereuse dans le sens des dispositions de transport (transport terrestre : ADR/RID, transport par navigation intérieure : ADN/ADNR, transport maritime : IMDG, transport aérien : IATA).

15 Dispositions légales

Marquage selon la directive CE 1999/45/EG :	aucune obligation de marquage.
Conformément au règlement CLP n° 1272/2008/EG selon les critères SGH, le mélange n'est pas soumis à une obligation de marquage.	
Classe de risques de l'eau :	2

16 Autres indications :

Les indications de cette fiche technique servent à décrire notre produit en ce qui concerne les exigences de sécurité

Les indications présentent les dernières connaissances et expériences connues.

Les données mentionnées ne représentent en aucun cas une garantie de propriétés du produit.

Fiche technique de sécurité conformément au règlement (CE) n°1907/2006 (REACH)**0 Informations concernant la fiche technique**

Édition : 21.03.2011
Remplace l'édition : 02.08.2010

1 Désignation du matériau/du mélange, et de la société

Nom commercial : **GUROFLEX**
Composant B - Durcisseur

But de l'utilisation : Masse de scellement à froid à 2 composants

Société : Tyco Electronics Raychem GmbH Tél. : +49 (0) 35 36 54 47 40-0
Fax : +49 (0) 35 36 54 47 40-40

Adresse : Usine de Falkenberg
Hellsternstrasse 1
04895 Schmerkendorf
Allemagne

E-mail : guronic@te.com

Numéro d'appel d'urgence 24 heures/24 : Centre anti-poison Berlin Tél. : +49 (0) 30-19240

2 Dangers possibles

Aucune obligation de marquage selon la directive CE 1999/45/CE.

Conformément au règlement CLP n°1272/2008/EG selon les critères SGH, le mélange n'est pas soumis à une obligation de marquage.

Consignes particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement : Aucune en cas d'utilisation conforme.

3 Composition/informations sur les composants

Résine hydrocarbure modifiée

Composants dangereux :

Matériau :	N°CAS :	N°CE :	% en masse :	Symbole :
---	---	---	---	---

4 Gestes de premiers secours

Consignes générales :	Ôter immédiatement les vêtements et chaussures souillés de produit et les nettoyer soigneusement avant de les réutiliser.
Après inhalation d'aérosols ou de vapeurs à fortes concentrations :	faire respirer de l'air frais ; en cas de troubles, consulter un médecin.
En cas de contact avec la peau :	commencer par bien laver, puis relaver soigneusement à l'eau savonneuse. Appliquer ensuite soigneusement de la crème.
En cas de contact avec les yeux :	rincer soigneusement les yeux pendant 15 min., paupières ouvertes, sous l'eau courante. Consulter ensuite immédiatement un ophtalmologiste.
En cas d'ingestion :	ne pas faire vomir, rincer la bouche, boire beaucoup d'eau, puis consulter un médecin.
Consignes pour le médecin :	---

5 Mesures de lutte contre l'incendie

Agents extincteurs adaptés :	mousse, poudre extinctrice, CO ₂
Dangers liés aux gaz :	en cas d'incendie, du monoxyde de carbone et du dioxyde de carbone peuvent se dégager. si l'incendie se déroule dans certaines conditions, il est impossible d'exclure l'apparition de traces de substances nocives.
Équipement spécial de protection :	utiliser un appareil respiratoire autonome.
Indications complémentaires :	éliminer les résidus de combustion et l'eau d'extinction contaminée conformément aux dispositions locales. Ne pas jeter à l'égout. En cas de fort échauffement, risque d'explosion des contenants fermés. Si un incendie se déclenche à proximité : refroidir à l'eau les conteneurs soumis à la chaleur et si possible les évacuer de la zone de danger.

6 Mesures en cas de libération involontaire

Mesures de précautions liées aux personnes :	aucune mesure particulière n'est nécessaire. Éviter tout contact avec les yeux et la peau.
Mesures de protection de l'environnement :	éviter que le produit n'atteigne les canalisations/eaux de surface/eaux souterraines.
Mesures de collecte/nettoyage :	Collecter avec des substances liantes adaptées (sable, kieselgur, liant universel, farine de bois).
Produits de nettoyage conseillés :	essence, pétrole, diluant

7 Manipulation et stockage

Manipulation :	respecter les règles qui s'appliquent à la manipulation des produits chimiques.
Protection contre les incendies et les explosions :	Mesures habituelles de prévention des incendies. conserver à l'écart des sources de chaleur et d'étincelles.
Stockage :	Stocker les contenants/sachets hermétiquement fermés jusqu'à utilisation dans un lieu frais, sec et bien aéré, à distance des produits agroalimentaires. Empêcher toute pénétration d'air/oxygène.
Conditions de stockage :	protéger de la chaleur.
Température de stockage :	de -20 °C à +40 °C
Température de stockage recommandée :	+25 °C

8 Contrôle de l'exposition/équipements de protection individuelle

Seuils si des aérosols respirables sont générés : ---				
Matériau :	N° CAS :	Type :	Valeur :	Unité :
---	---	---	---	---
Mesures techniques de protection :	utiliser autant que possible des dispositifs fermés pour remplir, transvaser, doser et mélanger les substances.			
Équipement de protection individuelle :	respecter les règles qui s'appliquent à la manipulation des produits chimiques.			
Protection corporelle recommandée :	---			
Protection des voies respiratoires :	---			
Protection des yeux :	lunettes étanches			
Protection des mains :	gants à usage unique en PE, délai de percement > 30 min.			
Protection corporelle :	porter les vêtements de travail habituels lors de la manipulation des produits chimiques.			
Mesures de protection et d'hygiène générales :	Pendant le travail, ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer. Maintenir à distance des produits agroalimentaires et boissons. Se laver soigneusement les mains pendant les pauses et à la fin de la journée de travail. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas inhaler les vapeurs.			

9 Propriétés physiques et chimiques

Forme :	liquide
Couleur :	verte
Odeur :	spécifique
Changements d'états :	
Point de fusion :	n.d.
Point d'ébullition :	n.d.
Point d'inflammation :	> 150 °C
Température d'inflammation :	n.d.
Limite d'explosivité inférieure (% vol.) :	n.a.
Limite d'explosivité supérieure (% vol.) :	n.a.
Pression de la vapeur (20 °C) :	< 0,01 hPa
Densité à 23 °C (EN ISO 1183-1) :	0,96 g/cm ³
Viscosité à 20 °C (DIN 53019) :	env. 5 Pa·s
Solubilité dans l'eau :	insoluble

n. d.: non défini

n. a.: non applicable

10 Stabilité et réactivité

Conditions à éviter :	ne pas surchauffer (décomposition thermique à > 200 °C). Protéger de l'humidité et de l'influence de la lumière.
Substances à éviter :	Empêcher toute pénétration d'air/oxygène.
Réactions dangereuses :	oxydation à l'air.
Produits de décomposition dangereux :	dioxyde de carbone, monoxyde de carbone

11 Indications toxicologiques

Toxicité aiguë	
LD50 (orale, rat) :	> 2 000 mg/kg
Irritation de la peau :	aucune irritation
Irritation des yeux :	aucune irritation

12 Indications liées à l'environnement**Indications concernant l'élimination :** ne contient ni métaux lourds, ni PCB.**13 Consignes d'élimination**

Recommandation :	éliminer conformément aux dispositions locales.
Devoir de justification :	respecter les dispositions locales.
Résidus/emballages vidés (recommandation) :	mélanger les résidus à du composant A et laisser durcir. Confier les récipients vides à l'organisme local d'élimination des déchets.

14 Indications concernant le transport

Cette substance n'est pas considérée comme une matière dangereuse dans le sens des dispositions de transport (transport terrestre : ADR/RID, transport par navigation intérieure : ADN/ADNR, transport maritime : IMDG, transport aérien : IATA).

15 Dispositions légales

Marquage selon la directive CE 1999/45/EG : aucune obligation de marquage.

Conformément au règlement CLP n°1272/2008/EG selon les critères SGH, le mélange n'est pas soumis à une obligation de marquage.

Classe de risques de l'eau : 1

16 Autres indications :

Les indications de cette fiche technique servent à décrire notre produit en ce qui concerne les exigences de sécurité

Les indications présentent les dernières connaissances et expériences connues.

Les données mentionnées ne représentent en aucun cas une garantie de propriétés du produit.